

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 10 mai 2021, à 19 h par visioconférence.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Madame la conseillère

Manon Brassard

Messieurs les conseillers

Charles Lessard

Martin Simard

Martin Gagné

Réjean Lacasse

Est absent : Monsieur le conseiller

Luc Gilbert

Est également présente : M<sup>me</sup> Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; <sup>(3745)</sup>
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021; <sup>(3746)</sup>
4. PÉRIODE DE QUESTIONS;
5. DOSSIER DU MAIRE :
  - 5.1. Appui à la stratégie proposée par le Groupe Boisaco; <sup>(3747)</sup>
  - 5.2. Appui à l'industrie forestière de notre région; <sup>(3748)</sup>
  - 5.3. Autorisation pour l'utilisation du rang St-Joseph comme chemin de détour; <sup>(3749)</sup>
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
  - 6.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 412 800 \$ qui sera réalisé le 17 mai 2021 (CPE); <sup>(3750)</sup>
  - 6.2. Achat d'équipement pour le kiosque d'information touristique; <sup>(3751)</sup>
  - 6.3. Modification de la résolution no. 21-01-3672 relative à la demande de rétrocession par le Groupement agro-forestier Côte-Nord inc. des chemins Ernest-Boulianne et William; <sup>(3752)</sup>
  - 6.4. Service aquatique de la Haute-Côte-Nord; <sup>(3753)</sup>
  - 6.5. Soumissions pour l'émission de billets; <sup>(3754)</sup>
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
  - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d'avril 2021; <sup>(3755)</sup>
  - 7.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d'avril 2021; <sup>(3756)</sup>
  - 7.3. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois d'avril 2021; <sup>(3757)</sup>
8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
  - 8.1. Balayage de rues 2021; <sup>(3758)</sup>
  - 8.2. Correctif, système protection incendie; <sup>(3759)</sup>
  - 8.3. Déplacement du réseau de Bell Canada; <sup>(3760)</sup>
  - 8.4. Remplacement d'un ponceau dans le rang st-Joseph; <sup>(3761)</sup>

- 8.5. Demande d'Essipit pour le retrait d'un mur; <sup>(3762)</sup>
9. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT;
10. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;
11. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
12. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :
- 12.1. Demande collective intermunicipale pour l'installation de bicibornes; <sup>(3763)</sup>
- 12.2. Modification de la résolution no. 21-04-3741 relative au dépôt d'une demande d'aide financière pour le développement de terrains au camping Bon-Désir par le biais du fonds d'entente de partenariat régional en tourisme (EPRT); <sup>(3764)</sup>
13. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION :
- 13.1. Ressources parenfant – concours d'une inscription pour le Camp de jour d'Explos-Nature; <sup>(3765)</sup>
14. CORRESPONDANCE :
- MTQ – Utilisation du Rang St-Joseph comme chemin de détour;
  - Réouverture de la route 314 – sentier de motoneige;
  - Correspondance reçue de la sous-ministre dossier sécurité civile;
15. SUJETS DIVERS ;
- 15.1. Dépôt d'une demande d'aide financière au programme PSPS pour la revitalisation du mobilier urbain; <sup>(3766)</sup>
- 15.2. Modification de la résolution 21-03-3710 concernant l'acquisition de l'immeuble situé au 515, rue du Boisé propriété de Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent; <sup>(3767)</sup>
- 15.3. Autorisation du CPE la Giroflée de procéder à des modifications locatives; <sup>(3768)</sup>
16. PÉRIODE DE QUESTIONS;
17. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE. <sup>(3769)</sup>

---

## OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

**21-05-3745**

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

**21-05-3746**

### **Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### DOSSIER DU MAIRE

21-05-3747

### Appui à la stratégie proposée par le Groupe Boisaco

---

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2019, le ministre des Forêts de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT QU'en regard de cette stratégie, le gouvernement a toujours affirmé clairement que l'objectif sera de répondre adéquatement aux besoins des caribous forestiers et montagnards de manière à assurer à la fois la pérennité de l'espèce et la vitalité du Québec et de ses régions, sans impact sur l'industrie forestière et ses travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a indiqué que des calculs de possibilité forestière seraient pris en compte dans le choix des mesures faisant partie de la stratégie;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de sensibilité effectuée par le Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) a permis d'identifier comme conséquence de l'application du plan de restauration de l'habitat du caribou une réduction immédiate de 100 000 m<sup>3</sup> de la possibilité forestière de l'UAF 97-51, entraînant par le fait même une diminution équivalente des approvisionnements en bois de Boisaco;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible pour Boisaco de compenser une telle perte de 100 000 mètres cubes d'approvisionnement par le biais de d'autres sources;

CONSIDÉRANT QUE la volonté exprimée par le Ministre d'effectuer une démarche collaborative avec les partenaires clés concernés par la stratégie, soit l'industrie forestière, le milieu municipal, les syndicats, les communautés autochtones et les groupes environnementaux, en vue d'élaborer et d'optimiser la stratégie d'ici 2022, n'a aucunement permis d'identifier des solutions permettant d'éviter cette perte de 100 000 m<sup>3</sup> d'approvisionnement pour Boisaco;

CONSIDÉRANT QUE Boisaco est au cœur d'un regroupement d'entreprises (Groupe Boisaco) et six autres entreprises sont partenaires soit Sacopan, Ripco, Granulco, Bersaco, Valibois et Les Bois du Fjord;

CONSIDÉRANT QUE la plupart de ces entreprises partenaires seront également impactées directement;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Boisaco est reconnu comme un des poumons économiques de son milieu de par les 600 emplois directs qu'il génère pour les travailleurs et travailleuses qui donnent vie à ses opérations et qui sont enracinés en Haute Côte-Nord et au Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la Haute-Côte-Nord est la MRC dont l'indice de dépendance économique (IDE) au secteur forestier est de loin le plus élevé de la Côte-Nord et que la part des emplois rattachés au secteur forestier s'y établissait à 10,1 % en 2015.

CONSIDÉRANT QU'il a été établi qu'une baisse de 100 000 m<sup>3</sup> des approvisionnements de Boisaco et par le fait même de la plupart des entreprises rattachées au Groupe Boisaco engendrerait automatiquement

une baisse d'au moins 20 Millions du chiffre d'affaires de même que la perte de 75 emplois direct dans les communautés concernées;

CONSIDÉRANT QU'il a été évalué qu'une baisse de 100 000 m3 des approvisionnements engendrerait l'équivalent d'une baisse de la rentabilité financière de 72% uniquement pour Boisaco, ce qui fragiliserait très sévèrement l'ensemble du Groupe;

CONSIDÉRANT QU'une diminution des approvisionnements de Boisaco et par le fait même de l'ensemble des entreprises rattachées au Groupe Boisaco risque d'entraîner des impacts importants :

- sur la structure industrielle et sur l'emploi de la région de la Haute-Côte-Nord et du Saguenay;
- sur l'économie de neuf localités de la Haute-Côte-Nord et du Saguenay, qui dépendent principalement du secteur forestier;
- sur la qualité de vie de leurs habitants qui dépendent également des activités de ce secteur.

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et un esprit de développement durable impliquant des solutions qui intègrent l'ensemble des enjeux concernés;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire en concordance avec la stratégie nationale de production de bois qui a été proposée par le Forestier en chef du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les communautés de la Haute Côte-Nord et du Saguenay, les travailleurs et travailleuses de Boisaco et ses citoyens-investisseurs régionaux appuient la vision du gouvernement qui est de préserver la biodiversité de la forêt, y compris les populations de caribou, tout en protégeant les retombées socio-économiques pour les travailleurs et les communautés;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE soutenir Le Groupe Boisaco dans les solutions qu'il préconise et défend auprès des gouvernements qui consistent à :

- Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier;
- Élaborer une stratégie de protection du caribou respectant ce que le Ministre a toujours affirmé, soit que cette dernière soit sans impact sur les travailleurs, les entreprises, les citoyens et les communautés concernées;
- Élaborer une stratégie de protection du caribou qui soit conforme avec la stratégie nationale de production de bois; Mettre en œuvre, en concertation avec l'ensemble des intervenants concernés, un projet laboratoire sur l'ensemble de la Zone d'habitat en restauration (ZHR) Pipmuacan;
- Mettre en place un comité de vigilance, lequel serait formé de représentants du Ministère, des élus du territoire de la Haute Côte-Nord, des Premières Nations Essipit et Pessamit, de Boisaco ainsi que de chercheurs et spécialistes indépendants. Cette instance aurait pour objectif de mesurer l'impact des décisions gouvernementales sur les plans économique, culturel et social ainsi que d'améliorer les connaissances notamment sur les comportements du caribou forestier et de la faune prédatrice ainsi que sur les facteurs exogènes comme le climat.

## **21-05-3748 Appui à l'industrie forestière de notre région**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal des Bergeronnes a pris connaissance du reportage de l'émission Enquête de Radio-Canada du 4 mars dernier portant sur l'exploitation forestière au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal observe que le reportage ne considère qu'une partie des opinions de l'industrie et de ce fait, en fausse le portrait;

CONSIDÉRANT QUE les activités du Groupe Boisaco sont effectuées dans le respect des principes du développement durable tel qu'en font foi les certifications internationales applicables pour l'ensemble du territoire obtenu;

CONSIDÉRANT QUE les pratiques forestières du Québec sont considérées parmi les plus rigoureuses et avancées au monde;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire souligner sa reconnaissance à l'industrie forestière de la région;

CONSIDÉRANT QUE la mise en valeur de la ressource ligneuse contribue à la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE tous les travailleurs et les entreprises qui œuvrent dans les opérations de récolte et de transformation relève d'innombrables défis et exploite chaque jour afin de contribuer à cette valorisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que le travail de ces derniers soit reconnu et valorisé;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière est un moteur économique fort de notre région;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil appuie l'industrie forestière de notre région et souligne le travail acharné et dévoué des travailleurs qui œuvrent dans ce domaine dans le respect des principes du développement durable.

## **21-05-3749**

### **Autorisation pour l'utilisation du rang St-Joseph comme chemin de détour**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande a été envoyée par le ministère des Transports du Québec afin d'obtenir une confirmation pour l'utilisation du rang St-Joseph comme chemin de contournement;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du rang St-Joseph pour la circulation du transport lourd viendrait aggraver les défaillances déjà existantes;

CONSIDÉRANT QU'une utilisation du rang St-Joseph entraînerait une diminution considérable de la longévité de la chaussée;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation conjointe sera faite avant et après l'utilisation du rang St-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du rang Saint-Joseph permet au ministère des Transports du Québec d'économiser des sommes considérables;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du rang Saint-Joseph permet également d'assurer une fluidité de la circulation sur la Côte-Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, *le conseiller Charles Lessard se retire de la délibération en raison de conflit d'intérêt, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

QUE la Municipalité autorise le ministère des Transports du Québec à utiliser le rang St-Joseph comme chemin de contournement;

QUE la Municipalité et le ministère des Transports du Québec devront discuter afin de trouver une entente sur les travaux à exécuter afin de procéder à la remise en état complète du rang Saint-Joseph.

#### DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

21-05-3750

#### Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 412 800 \$ qui sera réalisé le 17 mai 2021 (CPE)

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité des Bergeronnes souhaite emprunter par billets pour un montant total de 412 800 \$ qui sera réalisé le 17 mai 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2015-098	412 800 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2015-098, la Municipalité des Bergeronnes souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 mai 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mai et le 17 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	17 400 \$	
2023	17 700 \$	
2024	18 100 \$	
2025	18 300 \$	
2026	18 700 \$	(à payer en 2026)
2026	322 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt

numéro 2015-098 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**21-05-3751**

**Achat d'équipement pour le kiosque d'information touristique**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reprend la gestion du kiosque d'information touristique;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'entente établie entre la Municipalité et les nouveaux propriétaires du 505-B, rue du Boisé, la Municipalité doit fournir l'équipement nécessaire pour le fonctionnement du kiosque d'information touristique;

CONSIDÉRANT QUE le kiosque d'informatique aura besoin d'un portable et une imprimante;

CONSIDÉRANT QUE la soumission suivante a été reçue :

<b>Compagnie</b>	<b>Équipement</b>	<b>Prix</b>
Bureau en gros	HP - Imprimante à jet d'encre couleur tout-en-un OfficeJet Pro 6978	129.99 \$, taxes en sus
	Ordinateur portable Lenovo de 15,6 pouces	749.97 \$, taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte les soumissions déposées par Bureau en gros pour l'achat d'équipements pour le kiosque d'information touristique pour un montant total de 879.96 \$, taxes en sus.

**21-05-3752**

**Modification de la résolution no. 21-01-3672 relative à la demande de rétrocession par le Groupement agro-forestier Côte-Nord inc. des chemins Ernest-Boulianne et William**

---

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-01-3672 a été adoptée le 11<sup>e</sup> jour de janvier 2021;

*Mod. rés. 21-01-3672*

CONSIDÉRANT QUE le texte de résolution ne reflète pas l'essentiel de ce qui avait été décidé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le texte de la résolution 21-01-3672 soit modifié comme suit : remplacement du libellé « QUE les chemins demeurent accessibles à tous » par le suivant « QUE les chemins demeurent accessibles à tout propriétaire d'un terrain contigu de manière à éviter qu'un propriétaire ne soit enclavé par la rétrocession de ces chemins.

**21-05-3753 Services aquatiques de la Haute-Côte-Nord**

---

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a mis en relief la fragilité des services aquatiques accessibles à la population de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière des municipalités et de la communauté Essipit est sollicitée afin d'assurer une pérennité et une stabilité à l'organisme et ainsi, continuer d'offrir l'accessibilité au service;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de participation financière selon le pourcentage de fréquentation des citoyens bergeronnais au montant de 2 875 \$ pour les Services aquatiques de la Haute-Côte-Nord.

21-05-3754

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	10 mai 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 mai 2021
Montant :	412 800 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 mai 2021, au montant de 412 800 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-ST-LAURENT**

17 400 \$	1,63000 %	2022
17 700 \$	1,63000 %	2023
18 100 \$	1,63000 %	2024
18 300 \$	1,63000 %	2025
341 300 \$	1,63000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,63000 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

17 400 \$	0,50000 %	2022
17 700 \$	0,65000 %	2023
18 100 \$	0,95000 %	2024
18 300 \$	1,20000 %	2025
341 300 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,59700 Coût réel : 1,76786 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-ST-LAURENT est la plus avantageuse;



IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante  
comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte l'offre qui lui est faite de  
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-ST-LAURENT  
pour son emprunt par billets en date du 17 mai 2021 au montant de  
412 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2015-098.  
Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur  
nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du  
détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**21-05-3755**

**Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois  
d'avril 2021**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des  
déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une  
somme totalisant 129 644.90 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2021:

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des  
Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour  
un montant de 129 644.90 \$.

**21-05-3756**

**Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du  
mois d'avril 2021**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des  
déboursés du fonds général du Camping Bon-Désir des Bergeronnes pour  
une somme totalisant 75 252.14 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2021:

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des  
Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour  
un montant de 75 252.14 \$.

**21-05-3757**

**Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois d'avril 2021**

---

Le conseil prend acte qu'il n'y a aucune dépense pour le mois d'avril à la  
salle de quilles.

**DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**21-05-3758 Balayage de rues 2021**

---

CONSIDÉRANT QUE le balayage de rues est à effectuer à chaque printemps;

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente avec le ministère des Transports du Québec pour le balayage de la rue principale et du stationnement situé en face de l'église;

CONSIDÉRANT QUE la location d'un balai vacuum est nécessaire pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Compagnie</b>	<b>Prix</b>
Signalisation Interlignes	110 \$ par heure
Sani-Manic Côte-Nord	140 \$ par heure

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission faite par la compagnie Signalisation Interlignes pour la location d'un balai vacuum au montant de 110 \$ par heure.

**21-05-3759**

**Correctif, système protection incendie**

---

CONSIDÉRANT QUE la firme CHUBB EDWARDS a observé des défaillances au niveau de deux stations manuelles lors de la dernière inspection du système d'alarme incendie de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces stations manuelles sont raccordées à un ancien système de détection qui n'est plus en fonction;

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être effectués afin de les remplacer et les raccorder au nouveau système;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été déposée par la firme CHUBB EDWARDS au montant de 573 \$, taxes en sus, excluant les travaux électriques qui devront être effectués par un électricien;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission déposée par CHUBB EDWARDS pour le remplacement et le raccordement des deux stations au nouveau réseau système de détection au montant de 573 \$, taxes en sus, excluant les travaux électriques qui devront être effectués par un électricien.

**21-05-3760**

**Déplacement du réseau de Bell Canada**

---

CONSIDÉRANT QUE la ligne électrique d'Hydro-Québec sera déplacée sur la rue du Fleuve;

CONSIDÉRANT QU'une demande indépendante doit être faite pour l'analyse des coûts relatifs au déplacement du réseau de Bell Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte d'engager les coûts nécessaires pour l'analyse des coûts et le déplacement du réseau de Bell Canada au montant de 1 500 \$, taxes en sus.

**21-05-3761**

**Remplacement d'un ponceau dans le rang st-Joseph**

---

CONSIDÉRANT QU'un ponceau est à remplacer dans le rang St-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE le montant approximatif des travaux sera inférieur à 35 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte les travaux nécessaires pour le remplacement d'un ponceau dans le rang St-Joseph pour un montant inférieur à 35 000 \$.

**21-05-3762**

**Demande d'Essipit pour le retrait d'un mur**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par Essipit pour le retrait d'un mur à l'Archéo Topo;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de ce mur permettrait un espace de travail plus adéquat pour leurs employés;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour les travaux d'électricité et de plomberie seront assumés conjointement à part égale entre la Municipalité des Bergeronnes et Essipit;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes pour effectuer les travaux ont été reçues :

Les Entreprises Carl Brassard	1 684.15 \$, taxes en sus
Plomberie Conrad Martel	1 880.00 \$, taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande faite par Essipit pour le retrait du mur;

QUE les coûts pour les travaux soient assumés conjointement à part égale entre la Municipalité des Bergeronnes et Essipit;

QUE les employés des travaux publics participent aux travaux.

**DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

**DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR**

Aucun dossier.

**DOSSIERS SALLE DE QUILLES**

Aucun dossier.

**DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

**21-05-3763 Demande collective intermunicipale pour l'installation de bicibornes**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer au projet collectif intermunicipal pour une demande d'installation de bicibornes;

CONSIDÉRANT QUE ce service serait gratuit pour la population ainsi que pour les touristes de passage;

CONSIDÉRANT QUE le projet favoriserait les saines habitudes de vie sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la mise de fond est de 20 %;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de participer à la demande collective intermunicipale pour l'installation de bicibornes;

Que le conseil s'engage à déboursier la mise de fond de 20 % jusqu'à un maximum de 1 000 \$ et ce, à même le fonds de roulement.

**21-05-3764**

**Modification de la résolution no. 21-04-3741 relative au dépôt d'une demande d'aide financière pour le développement de terrains au camping Bon-Désir par le biais du fonds d'entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)**

---

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-04-3741 a été adoptée le 12<sup>e</sup> jour d'avril 2021;

*Mod. rés. 21-04-3741*

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution la municipalité dépose une demande d'aide financière au programme EPRT.

CONSIDÉRANT QUE le texte de résolution ne mandate personne pour signer les documents relatifs à l'entente.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le libellé ci-dessous soit ajouté au texte de la résolution 21-04-3741 comme faisant partie intégrante du texte :

QUE la directrice générale, Véronique Lapointe, soit mandatée pour signer les documents afférents à la présente demande ainsi qu'à toute entente à intervenir en lien avec cette demande.

**DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION**

**21-05-3765 Ressources Parenfants – concours d'une inscription pour le Camp de jour d'Explos-Nature**

---

CONSIDÉRANT QUE Ressource Parenfants souhaite faire un concours pour marquer la fin de leurs activités 2020-2021 en faisant tirer une inscription pour le camp de jour d'Explos-Nature;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'inscription est aux alentours de 200 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de Ressources Parenfants pour le tirage d'une inscription au Camp de jour d'Explos-Nature au montant de 200 \$ pour une durée de 4 semaines suivant une entente avec M. Renaud Deschênes.

#### CORRESPONDANCE

- MTQ – Utilisation du Rang St-Joseph comme chemin de détour
- Réouverture de la route 314 – sentier de motoneige
- Correspondance reçue de la sous-ministre dossier sécurité civile

#### SUJETS DIVERS

**21-05-3766**

**Dépôt d'une demande d'aide financière au programme PSPS pour la revitalisation du mobilier urbain**

---

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est disponible pour l'achat de mobilier urbain;

CONSIDÉRANT QUE le mobilier urbain pourrait être installé dans différentes aires de repos du village;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'agente de développement à déposer une demande pour l'achat de mobilier urbain;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Véronique Lapointe, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

**21-05-3767**

**Modification de la résolution 21-03-3710 concernant l'acquisition de l'immeuble situé au 515, rue du Boisé propriété de Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent**

---

*Mod. rés. 21-03-3710*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 21-03-3710 concernant l'acquisition de l'immeuble situé au 515, rue du Boisé propriété de Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le remplacement du texte suivant :

« QUE la Municipalité se porte acquéreur dudit immeuble pour la somme de 67 000 \$;

QU'un bail de location d'une durée de 3 ans soit signé par les deux parties pour la somme de 67 000 \$ »

par :

« QUE la Municipalité se porte acquéreur dudit immeuble pour la somme de 45 000 \$;

QU'un bail de location d'une durée de 3 ans soit signé par les deux parties pour la somme de 45 000 \$ ».

**21-05-3768 Autorisation pour le CPE la Giroflée de procéder à des rénovations pour l'amélioration de leurs locaux**

---

CONSIDÉRANT QUE le CPE la Giroflée aimerait procéder à des rénovations afin de modifier leurs locaux;

CONSIDÉRANT QU'aucune dépense ne sera engagée par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le CPE la Giroflée de procéder à des rénovations pour l'amélioration de leurs locaux.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**21-05-3769 Fermeture de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller, M. Martin Gagné, demande la levée de la séance. Le maire déclare la réunion close à 19 h 25.

---

Francis Bouchard, maire

---

Véronique Lapointe  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.